Ministère de l'Intérieur

Communiqué de presse

Libreville, le 1er juin 2020 – A la lumière des expériences vécues par plusieurs pays à travers le monde relativement à la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19 et, au regard de la progression inquiétante du nombre de contamination dans notre pays, la sortie de l'état de catastrophe sanitaire dans laquelle nous sommes, requière une discipline personnelle et collective dans l'observation et l'application stricte des mesures barrières.

Face au relâchement observé depuis l'assouplissement de certaines mesures gouvernementales, libertés observables dans les espaces publics, les transports, et dans les commerces, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur rappelle aux uns et aux autres que la lutte contre la propagation de la Covid-19 n'est pas terminée. Les rassemblements et les libertés observés çà et là, à l'instar des marchés de la friperie qui ont ouvert sans autorisation aucune, ne sauraient se justifier.

En conséquence, il tient à rappeler que :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes sont strictement interdits ;
- Le port du masque reste obligatoire dans les lieux publics, les marchés, les commerces et les transports ;
- La distanciation physique reste de mise en tous lieux et en toutes circonstances ;
- Les frontières, les débits de boisson, les restaurants, les commerces non alimentaires y compris les friperies, les motels, les plages et les lieux de culte demeurent fermés ;
- Les sorties et déplacements non essentiels restent interdits ;
- La circulation inter urbaine reste interdite sur l'ensemble du territoire national sauf autorisation spéciale ;
- Le couvre-feu de 18h à 6h du matin reste en vigueur sur l'ensemble du territoire national.

Dans cette lutte contre un ennemi invisible, l'application des gestes barrières et le respect des mesures gouvernementales ne sont pas une option, mais une obligation pour tous et chacun car, tout refus de se soumettre à l'observation desdites mesures est constitutif du délit de la mise en danger de la vie d'autrui.

Enfin, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur appelle à nouveau les uns et les autres à une prise de conscience et à la discipline, gages d'une lutte efficace contre la propagation de la Covid-19 dans notre pays.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur.
Lambert-Noël MATHA